



## Action mondiale pour la sécurité des patients

### Rapport du Directeur général

1. La sécurité des patients est essentielle à la fourniture de soins de santé, quel que soit le contexte. De nombreux événements indésirables, erreurs et risques évitables associés aux soins demeurent d'importants problèmes de sécurité des patients. Ils accentuent sensiblement les conséquences des soins dangereux. D'après les données disponibles, les hospitalisations dans les pays à revenu faible ou intermédiaire donnent lieu chaque année à 134 millions d'événements indésirables, qui causent 2,6 millions de décès.<sup>1</sup> On estime qu'environ un patient sur 10 dans les pays à revenu élevé subit un préjudice lors des soins hospitaliers.<sup>2</sup>
2. La pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis encore davantage en évidence la fragilité des systèmes de santé, que l'endroit où ils se situent dispose de ressources importantes ou non, quand ils doivent faire face à une augmentation de la demande tout en continuant à garantir la sécurité et la qualité des services fournis. Les questions de sécurité des patients, comme la protection personnelle, la sécurité des agents de santé, l'innocuité des médicaments et la participation active des patients, sont devenues des domaines essentiels de la riposte à la COVID-19 dans le monde. Il convient de mettre en place sans attendre des interventions en matière de sécurité des patients pour réagir efficacement à cette urgence de santé publique d'une ampleur sans précédent. Ces interventions sont également nécessaires pour mieux se préparer à faire face à de telles urgences à l'avenir.
3. La Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté en 2019 la résolution WHA72.6 sur l'action mondiale pour la sécurité des patients. Elle a instamment invité les États Membres et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale, à considérer la sécurité des patients comme une priorité sanitaire dans les politiques et programmes du secteur de la santé afin de parvenir à la couverture sanitaire universelle.
4. L'Assemblée de la Santé a également prié le Directeur général de formuler un plan d'action mondial pour la sécurité des patients en consultation avec les États Membres et l'ensemble des parties intéressées, y compris le secteur privé, en vue de sa soumission à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en 2021, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session.

---

<sup>1</sup> National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. *Crossing the global quality chasm: Improving health care worldwide*. Washington, D.C., The National Academies Press, 2018 (<https://www.nap.edu/catalog/25152/crossing-the-global-quality-chasm-improving-health-care-worldwide>, consulté le 18 octobre 2020).

<sup>2</sup> Slawomirski L., Auraen A., Klazinga N.S. The economics of patient safety: Strengthening a value-based approach to reducing patient harm at national level. Paris, OCDE, 2017 (<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/5a9858cd-en.pdf?expires=1593688230&id=id&acname=guest&checksum=B1730733897FC2DC01D171C38D4218F2>, consulté le 18 octobre 2020).

## PROCESSUS

5. Guidé par l'Envoyé spécial de l'OMS pour la sécurité des patients, le Secrétariat de l'OMS a élaboré un projet de plan d'action mondial pour la sécurité des patients, appuyé par des consultations à l'échelle de l'Organisation avec les programmes et départements techniques concernés au sein du système de l'OMS.

6. Une consultation mondiale d'experts de l'OMS ayant pour thème « Une décennie de la sécurité des patients : formulation d'un projet de plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030 » a été organisée à Genève du 24 au 26 février 2020 pour discuter de la portée générale et de l'orientation stratégique de ce projet. Plus de 120 experts venant de 44 États Membres, d'organisations professionnelles internationales, d'associations de patients et d'organisations intergouvernementales ont participé à la consultation et formulé des recommandations consensuelles sur 12 domaines d'action en matière de sécurité des patients. Des experts et des parties prenantes de 140 pays ont également apporté des contributions essentielles par l'intermédiaire du Réseau mondial OMS pour la sécurité des patients. Un groupe de rédaction et d'examen a été constitué pour donner suite aux recommandations issues de ces consultations et pour procéder à un examen critique du projet de plan d'action.

7. Le Secrétariat a élaboré une première version du plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030, qui a été mise en ligne sur le site Web de l'OMS pour une consultation publique mondiale. La version actualisée du plan d'action a été examinée plus avant avec les États Membres dans le cadre des comités régionaux, de consultations et de séances d'information technique entre septembre et décembre 2020.

8. Les réactions, commentaires et contributions techniques des États Membres et les résultats de la consultation publique ont été examinés et pris en compte par le groupe de rédaction et d'examen. Ce processus a permis d'obtenir un projet révisé.<sup>1</sup>

## OBJET

9. Le projet de plan d'action a pour objet de définir l'orientation stratégique à suivre par toutes les parties prenantes pour éliminer les préjudices évitables dans le cadre des soins de santé et améliorer la sécurité des patients dans différents domaines de pratique grâce à des mesures relatives à la sécurité et à la qualité des services de santé, ainsi que pour appliquer les recommandations sur le lieu des soins. Le plan d'action fournit un cadre permettant aux pays d'élaborer leur propre plan d'action en matière de sécurité des patients, ainsi que d'aligner les instruments stratégiques existants pour améliorer la sécurité des patients dans tous les programmes cliniques et de santé.

10. Le plan d'action devrait mener à des actions concrètes au cours de la décennie 2021-2030. Les six principes directeurs suivants constituent un ensemble de valeurs fondamentales destinées à orienter l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action :

- a) associer les patients et les familles en tant que partenaires pour des soins en toute sécurité ;
- b) obtenir des résultats grâce à un travail en collaboration ;

---

<sup>1</sup> Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030 (<https://www.who.int/teams/integrated-health-services/patient-safety/policy/global-patient-safety-action-plan>, consulté le 6 janvier 2021, en anglais seulement).

- c) analyser les données pour favoriser l'apprentissage ;
- d) utiliser les données probantes pour obtenir des améliorations mesurables ;
- e) définir les politiques et les interventions en fonction de la nature de l'établissement de santé ;
- f) utiliser l'expertise scientifique et l'expérience des patients à des fins d'amélioration.

## **VISION, MISSION ET OBJECTIF**

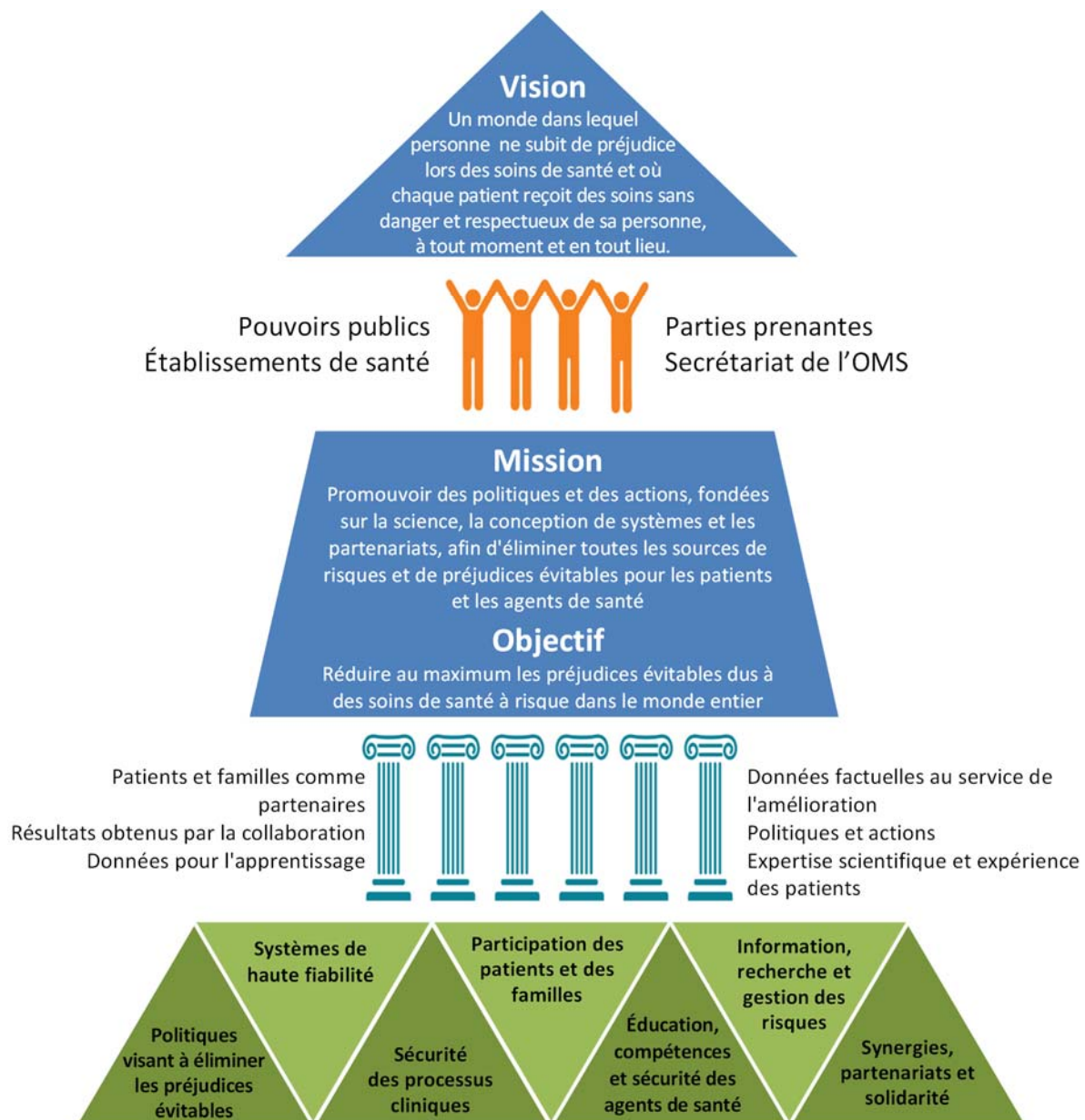
11. Le projet de plan d'action a été élaboré sur la base d'une vision d'un monde dans lequel personne ne subit de préjudice dans le cadre des soins de santé et où chaque patient reçoit des soins sans danger et respectueux de sa personne, à tout moment et en tout lieu.

12. Le projet de plan d'action a pour mission de faire progresser les politiques et les actions, fondées sur la science, la conception de systèmes et les partenariats, afin d'éliminer toutes les sources de risques et de préjudices évitables pour les patients et les agents de santé.

13. Le projet de plan d'action a fixé comme objectif final de parvenir à réduire au maximum les préjudices évitables dus à des soins à risque partout dans le monde.

14. La vision, la mission et le but du plan d'action sont atteints au travers de sept objectifs stratégiques et par des stratégies et des actions ciblées pour les principales parties prenantes (voir la Figure 1 pour une vue d'ensemble).

Figure 1. Vue d'ensemble du plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030



## CADRE D'ACTION

15. Le projet de plan d'action dresse la liste des mesures proposées pour les instances publiques, les acteurs non étatiques, les organisations internationales, les organisations intergouvernementales, le Secrétariat de l'OMS et, surtout, les établissements de soins de santé. Ces mesures ont été regroupées en sept objectifs stratégiques (OS) :

**OS1. Faire du « zéro préjudice évitable aux patients » un état d'esprit et une règle de base de la planification et de la prestation des soins de santé partout dans le monde**

**OS2. Mettre en place des systèmes et des structures de santé éminemment fiables qui, dans la pratique quotidienne, protègent les patients de tout préjudice**

**OS3. Assurer la sécurité de chaque geste clinique**

**OS4. Nouer le dialogue avec les patients et les familles et leur offrir la possibilité de contribuer à la prestation de soins de santé plus sûrs**

**OS5. Mobiliser tous les agents de santé, les former, les informer et les protéger pour qu'ils contribuent à la conception et à la mise en place de systèmes de soins sans risque**

**OS6. Diffuser en permanence l'information et le savoir pour aider à atténuer les risques, à réduire la fréquence des préjudices évitables et à améliorer la sécurité des soins**

**OS7. Développer durablement les synergies, la solidarité et les partenariats entre secteurs et entre pays pour améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins**

16. Ces objectifs stratégiques servent à fédérer le travail des responsables politiques, les efforts des dirigeants et des gestionnaires du secteur de la santé, et les soins dispensés par les médecins, le personnel infirmier et les autres professionnels de la santé. Ils devraient couvrir tous les aspects, depuis le travail clinique quotidien jusqu'aux décisions stratégiques majeures concernant la conception des systèmes de santé. Ils devraient également fournir un cadre simple en matière de responsabilité publique. Ils sont organisés de telle manière qu'il est tout à fait possible, dans leur champ d'application, de formuler des programmes d'action qui correspondent aux priorités et aux besoins locaux et qui sont définis en fonction du contexte.

17. Le cadre d'action est en outre précisé par 35 stratégies, cinq par objectif stratégique, ce qui donne une matrice de sept par cinq. Chaque stratégie est ensuite traduite en propositions d'actions pour quatre groupes de partenaires : les pouvoirs publics, les établissements de santé, les parties prenantes et le Secrétariat de l'OMS. Les stratégies correspondant aux sept objectifs sont décrites ci-dessous.

### **OS1. Faire du « zéro préjudice évitable aux patients » un état d'esprit et une règle de base de la planification et de la prestation des soins de santé partout dans le monde**

Stratégie 1.1. Élaborer une politique, une stratégie, un cadre institutionnel et un plan de mise en œuvre complets en matière de sécurité des patients pour le système de santé du pays et toutes ses composantes, comme priorité majeure dans le cadre des efforts pour parvenir à une couverture sanitaire universelle.

Stratégie 1.2. Mobiliser et affecter des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de la sécurité des patients à tous les niveaux du système de santé.

Stratégie 1.3. Utiliser une législation d'application sélective pour favoriser la prestation de soins sûrs aux patients et la protection des patients et des agents de santé contre les préjudices évitables.

Stratégie 1.4. Harmoniser les activités de réglementation, d'inspection et d'accréditation des soins de santé dans le but d'améliorer les résultats en matière de sécurité des patients.

Stratégie 1.5. Sensibiliser autant que possible à la Journée mondiale de la sécurité des patients et aux défis mondiaux pour la sécurité des patients, de manière à maintenir la sécurité des patients au cœur des préoccupations de l'opinion publique et du monde politique.

## **OS2. Mettre en place des systèmes et des structures de santé éminemment fiables qui, dans la pratique quotidienne, protègent les patients de tout préjudice**

Stratégie 2.1. Maintenir durablement une culture d'ouverture et de transparence qui favorise l'apprentissage, et non les accusations et les représailles, au sein de chaque organisation prodiguant des soins aux patients.

Stratégie 2.2. Élaborer et faire fonctionner efficacement un cadre de bonne gouvernance au sein de chaque composante du système de santé.

Stratégie 2.3. Développer la capacité de leadership clinique et de gestion à tous les niveaux afin que l'attention porte de façon claire et visible sur l'élimination des préjudices évitables dans le cadre des soins de santé.

Stratégie 2.4. Prendre résolument en considération les points de vue et les avis en matière de facteurs humains et d'ergonomie pour rendre les organisations de santé et les pratiques cliniques plus résilientes.

Stratégie 2.5. Intégrer des éléments relatifs à la sécurité des patients dans le contexte des situations d'urgence, des flambées épidémiques et des situations d'extrême difficulté.

## **OS3. Assurer la sécurité de chaque geste clinique**

Stratégie 3.1. Recenser tous les gestes cliniques à risque et en atténuer les risques, en tenant compte des priorités nationales et locales.

Stratégie 3.2. Mettre en œuvre un programme visant à transformer la sécurité de la gestion et de l'utilisation des médicaments, en s'appuyant sur le troisième Défi mondial de l'OMS pour la sécurité des patients : *les médicaments sans les méfaits*.

Stratégie 3.3. Mettre en place des mesures rigoureuses et reposant sur des éléments probants pour la lutte anti-infectieuse afin d'éviter autant que possible la survenue d'infections associées aux soins de santé et la résistance aux antimicrobiens.

Stratégie 3.4. Garantir l'innocuité des dispositifs médicaux, des médicaments, du sang et des produits sanguins, des vaccins et des autres produits médicaux.

Stratégie 3.5. Veiller à la sécurité des patients, quel que soit l'environnement, y compris dans les services de santé mentale et les centres d'accueil, en mettant l'accent sur les soins primaires et les transitions entre différents types de soins.

**OS4. Nouer le dialogue avec les patients et les familles et leur offrir la possibilité de contribuer à la prestation de soins de santé plus sûrs**

Stratégie 4.1. Associer les patients, les familles et les organisations de la société civile à l'élaboration conjointe de politiques, de plans, de stratégies, de programmes et de lignes directrices pour renforcer la sécurité des soins de santé.

Stratégie 4.2. Tirer les leçons de l'expérience des patients et des familles exposés à des soins à risque afin de mieux comprendre la nature des préjudices et de favoriser l'élaboration de solutions plus efficaces.

Stratégie 4.3. Renforcer les capacités des défenseurs des intérêts des patients et de leurs porte-drapeau en matière de sécurité des patients.

Stratégie 4.4. Instaurer les principes d'ouverture et de transparence et les mettre en pratique dans l'ensemble du système de soins de santé, notamment en informant les patients et les familles des incidents relatifs à la sécurité des patients.

Stratégie 4.5. Sensibiliser et informer les patients et les familles pour qu'ils s'investissent dans l'autoprise en charge et leur donner les moyens de participer à la prise de décisions.

**OS5. Mobiliser tous les agents de santé, les former, les informer et les protéger pour qu'ils contribuent à la conception et à la mise en place de systèmes de soins sans risque**

Stratégie 5.1. Intégrer la sécurité des patients dans les premier et deuxième cycles d'études des professions de santé ainsi que dans les programmes de formation continue, en mettant l'accent sur l'apprentissage interprofessionnel.

Stratégie 5.2. Repérer et exploiter les possibilités de collaboration avec des centres d'excellence en matière d'éducation et de formation à la sécurité des patients.

Stratégie 5.3. Veiller à ce que les compétences essentielles en matière de sécurité des patients fassent partie des exigences réglementaires applicables aux professionnels de la santé.

Stratégie 5.4. Intégrer l'engagement en faveur de la sécurité des patients dans les systèmes d'évaluation des professionnels de la santé et des responsables du secteur des soins.

Stratégie 5.5. Concevoir les cadres, les environnements et les pratiques de soins de manière à offrir des conditions de travail sûres à tout le personnel.

**OS6. Diffuser en permanence l'information et le savoir pour aider à atténuer les risques, à réduire la fréquence des préjudices évitables et à améliorer la sécurité des soins**

Stratégie 6.1. Mettre en place ou renforcer les systèmes permettant de notifier les incidents relatifs à la sécurité des patients et d'en tirer des enseignements.

Stratégie 6.2. Créer un système d'information sur la sécurité des patients à partir de toutes les sources de données relatives aux risques et aux préjudices inhérents à la prestation des soins de santé et l'intégrer aux systèmes existants pour la gestion de l'information sanitaire.

Stratégie 6.3. Établir, faire fonctionner en synergie et développer les systèmes de surveillance de la sécurité des patients pour déterminer l'ampleur et les causes des préjudices subis dans le cadre des soins de santé.

Stratégie 6.4. Élaborer des programmes de recherche actifs et financés sur la sécurité des patients, en particulier la recherche translationnelle.

Stratégie 6.5. Mettre au point et appliquer des solutions numériques pour améliorer la sécurité des soins de santé.

## **OS7. Développer durablement les synergies, la solidarité et les partenariats entre secteurs et entre pays pour améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins**

Stratégie 7.1. Garantir la pleine participation de toutes les parties prenantes susceptibles d'avoir un impact positif sur la sécurité des patients.

Stratégie 7.2. Promouvoir une position commune et un engagement partagé entre toutes les parties prenantes pour mener à bien le plan d'action mondial pour la sécurité des patients.

Stratégie 7.3. Constituer des réseaux et organiser des réunions consultatives pour favoriser la collaboration et les partenariats dans le domaine de la sécurité des patients.

Stratégie 7.4. Promouvoir les initiatives multisectorielles et indépendantes de la situation géographique pour faire progresser l'action en matière de sécurité des patients.

Stratégie 7.5. Travailler en étroite collaboration avec les programmes techniques pour harmoniser l'action menée en matière de sécurité des patients.

## **MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION**

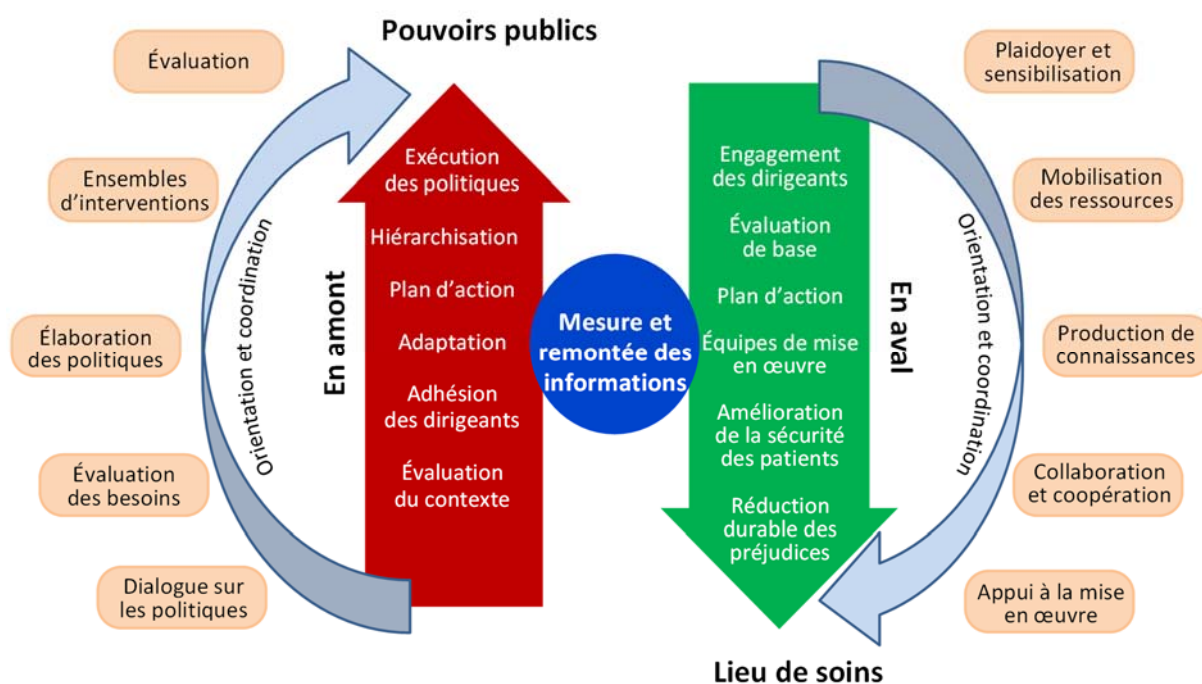
18. Le projet de plan d'action mondial pour la sécurité des patients a été élaboré en tenant pleinement compte du fait que les pays se trouvent à des stades différents dans leurs efforts pour réduire les préjudices causés aux patients dans le cadre des soins de santé et pour renforcer leurs systèmes de santé nationaux. Le contexte des soins de santé varie également beaucoup d'un pays à l'autre. Il est donc recommandé aux États Membres d'évaluer et d'analyser leur situation afin d'identifier les domaines dans lesquels les progrès peuvent être renforcés, ainsi que les possibilités politiques et les lacunes au niveau des pratiques.

19. Les interventions politiques en amont dans des domaines tels que la réglementation, l'accréditation, le leadership, la culture de la sécurité et l'information du public peuvent contribuer à améliorer la sécurité des patients. Il conviendrait de les compléter par des interventions en aval visant à améliorer la sécurité des patients dans des domaines tels que le renforcement des capacités, les systèmes de notification et d'apprentissage, le travail d'équipe et la communication, et la participation des patients, ainsi que par des solutions concernant les processus de soins cliniques à haut risque.



20. L'OMS et les organisations gouvernementales et non gouvernementales peuvent façonner et accélérer la mise en œuvre de la sécurité des patients dans les pays par des actions de sensibilisation, de la coordination, des orientations normatives et du soutien technique. Une action cohérente et complémentaire de toutes les parties prenantes est essentielle. La Figure 2 illustre l'écosystème permettant la mise en œuvre du plan d'action mondial pour la sécurité des patients.

**Figure 2. L'écosystème permettant la mise en œuvre du plan d'action mondial pour la sécurité des patients**



21. Les principales étapes de la mise en œuvre du plan d'action aux niveaux national et infranational sont les suivantes :

- procéder à une évaluation générale des principaux risques et obstacles à l'amélioration de la sécurité des patients ;
- obtenir un engagement fort de la part des dirigeants politiques et de ceux des organisations ;
- mettre en place un mécanisme durable pour la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans axés sur la sécurité des patients dans le cadre des plans nationaux de santé existants et des politiques relatives à la sécurité et à la qualité ;
- s'aligner sur le contexte et les priorités au niveau national, en tenant compte du contexte des soins de santé dans le pays ;
- décider et concevoir le modèle de changement pour la mise en œuvre.

22. Des cibles globales pour la sécurité des patients ont été proposées afin de mesurer les progrès de la mise en œuvre du plan d'action, chacune étant liée à l'un des objectifs stratégiques, ce qui pourrait permettre de suivre les progrès et les tendances. Les pouvoirs publics, les organisations internationales et les établissements de santé devraient adapter ces cibles en tenant compte du contexte, des priorités, des données de référence et des capacités au niveau local.

23. L’OMS mettra en place un mécanisme formel permettant de rendre compte de ces indicateurs aux niveaux mondial, régional et national afin de déterminer les progrès réalisés dans l’ensemble et de fournir un retour d’information aux équipes chargées de la mise en œuvre à l’échelon national et infranational.

## MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

24. Le Conseil exécutif est invité à examiner le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport sur l’action mondiale pour la sécurité des patients,<sup>1</sup> a décidé de recommander à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé d’adopter le projet de décision suivant :

La Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport sur l’action mondiale pour la sécurité des patients a décidé :

- 1) d’adopter le plan d’action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030 ; et
- 2) de prier le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d’action mondial à l’Assemblée de la Santé en 2023 et par la suite à chaque exercice biennal jusqu’en 2031.

= = =

---

<sup>1</sup> Document EB148/6.